

Châtillon-sur-Chalaronne, le 4 novembre 2019

*Le Président de la Communauté de Communes
de la Dombes*

À

Monsieur Marcel LANIER
Maire de Saint-Trivier-Sur-Moignans
Place de l'Hôtel-de-Ville
01990 SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

Réf. : CR/SCOT 2019-13

Dossier suivi par : M. Cédric BONNARDEL

Tél. : 04.74.61.93.91 – scotdeladombes@ccdombes.fr

Objet : Avis du Schéma de Cohérence Territoriale de la Dombes sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Trivier-Sur-Moignans

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis votre projet de modification du PLU afin que le SCoT, porté par la Communauté de Communes de la Dombes, émette un avis, en tant que Personne Publique Associée, au titre des articles L.132-7, L.132-9 et L.153-40 du code de l'urbanisme.

Vu dans sa globalité, votre projet ambitionne de limiter la consommation de foncier et offre une stratégie de développement futur qui optimise le fonctionnement des futurs projets entre eux. Une fois la modification approuvée, 2,77 ha de zones urbanisable et à urbaniser (U et AU) seront reclassés en zonage agricole indicé (Ap). Cela s'inscrit en compatibilité avec le SCoT actuel et anticipe le projet du prochain SCoT qui limite l'artificialisation des terres.

Les justifications apportées par la commune font montre d'un raccordement optimisé de la nouvelle zone 1AU avec les secteurs de développement futur 1AU et 2AU présents au nord de la RD27.

Par ailleurs le foncier destiné à la gestion des eaux pluviales est calibré au plus juste des besoins des futurs projets.

Il semblera nécessaire de réfléchir, à court terme et avec l'aménagement de la zone 1Aux, au devenir de la zone 1AU des saulaies supprimée. Son affectation à des fins agricoles posera question dans un futur proche, d'autant plus si cet espace se trouve totalement enclavé par du bâti. Malgré sa difficulté de desserte et son positionnement en « second rideau », ce secteur proche du centre bourg pourrait tirer profit du maillage des déplacements doux existants sur votre commune.

Au regard de ces éléments j'émetts, au titre du SCoT de la Dombes, un avis favorable sur votre projet de modification de PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Michel GIRER

